

et l'appareil indicateur de direction de véhicule. Les entrepreneurs canadiens ont été encouragés à devenir les fournisseurs éventuels des pays d'Europe en matériel militaire.

Planification relative à l'approvisionnement d'urgence.—Une Direction de la planification relative à l'approvisionnement d'urgence, établie au sein du ministère en mai 1960, est chargée d'élaborer les plans et de prendre les autres mesures nécessaires en temps de paix pour permettre la création effective et immédiate d'un organisme d'approvisionnements de guerre, advenant une attaque nucléaire.

On a donné la priorité à l'élaboration d'un programme intérimaire ayant pour objet de répondre aux besoins essentiels du pays pendant les premières semaines qui suivraient une attaque nucléaire. Ce programme intérimaire comporte trois objectifs principaux: 1° mettre au point un plan d'organisation en vue du fonctionnement de l'organisme d'approvisionnements de guerre, et faire la sélection des personnes capables d'en assurer l'administration au premier avis; 2° dresser l'inventaire des principaux stocks de vivres, de combustibles et de matériels essentiels, et classer ces données sous une forme qui permettrait de faire l'analyse des dommages à la suite d'une attaque; 3° rédiger les documents nécessaires au contrôle efficace et à l'emploi des produits et services disponibles après une attaque. La réalisation de ces objectifs était en bonne voie.

L'organisme d'approvisionnements de guerre, qui prendrait naissance dès le début d'une guerre nucléaire, assumerait l'entière responsabilité de tous les aspects de la réglementation quant à la production, à la distribution et aux prix des approvisionnements, tant civils que militaires, à l'exception de la production agricole et de la pêche.

1.—Valeur nette des contrats passés par le gouvernement fédéral, ainsi que ses dépenses pour la défense, par programme, 1959 et 1960

NOTA.—Y compris tous les contrats passés par le ministère de la Production de défense et la *Defence Construction (1951) Limited* pour le compte du ministère de la Défense nationale. La valeur nette comprend la valeur de tous les nouveaux contrats et la valeur des modifications apportées aux contrats déjà en vigueur, qu'elles entraînent une augmentation ou une diminution des frais.

Programme	Valeur nette de tous les contrats		Dépenses pour les contrats	
	1959	1960	1959	1960
	(milliers de dollars)		(milliers de dollars)	
Avions.....	202,632	343,919	245,893	251,933
Navires.....	25,989	86,243	35,056	31,203
Chars de combat et véhicules.....	7,893	6,947	7,574	8,572
Armes.....	7,651	6,099	12,963	9,436
Munitions et explosifs.....	11,398	13,604	32,930	16,599
Matériel électronique et de communication.....	82,300	133,617	99,986	87,894
Combustibles et lubrifiants.....	57,768	50,496	40,444	39,007
Vêtements et équipement.....	18,808	6,284	20,639	4,123
Construction.....	67,141	51,571	67,723	64,193
Autres.....	109,976	107,091	110,234	107,633
Total.....	591,556	805,871	673,441	620,592

PARTIE III.—PLANIFICATION D'URGENCE DANS LE DOMAINE CIVIL (Protection civile)

Vers la fin de 1958 le gouvernement canadien a entrepris une étude de la situation de la protection civile d'un bout à l'autre du pays. Le rapport de cette étude a été examiné en fonction de l'ensemble des mesures militaires et civiles nécessaires pour préparer la nation à l'éventualité d'une guerre nucléaire. Le gouvernement a décidé, après examen de tous les facteurs pertinents, d'effectuer une réorganisation importante des fonctions fédérales en matière de protection civile et d'offrir de prendre directement à sa charge certaines des responsabilités assumées jusqu'alors par les provinces et les municipalités. Cette réorganisation de la protection civile est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 1959.